

Département de la Moselle  
**COMMUNE DE TROISFONTAINES**  
**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **23 mai 2014 à 19h00** dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien HORNSPERGER maire, après convocation légale adressée le 19 mai 2014.

**Etaient présents** : Sébastien HORNSPERGER, maire  
Betty PAUL, Corinne CHABOT, Laurent WACKER, Christine GUYON, Frédéric DA SILVA SIMAO, ,  
HUNCKLER Dominique, Brigitte BERTSCHY, Paul BOURGEOIS, Roland SCHIBY André KRUMMENACKER,  
Laetitia BILLAUD, Patrick PRIM,

**Absentes excusées** : Isabelle KRUMACKER, Coralie SCHLERNITZAUER

**Procuration** : Coralie SCHLERNITZAUER donne procuration à Roland SCHIBY

**Secrétaire de séance** : Corinne CHABOT

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance à 19h.

**Ordre du jour :**

1. PV de la dernière séance
2. Participation financière travaux temple protestant
3. Indemnités élections
4. Horaire adjoint administratif
5. Rythme scolaire
6. Loyer locaux médecins
7. Ecole de musique
8. Divers

**2014 05 01 Participation financière travaux temple protestant**

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 02

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de participation des travaux de rénovation du temple d'Abreschviller émanant du conseil presbytéral de la paroisse protestante d'Abreschviller.

Conformément à l'article L2543-3 du CGCT, il demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire au budget primitif 2014 une somme de 2733.71 € à titre de participation de travaux de jointement des pierres de tailles du temple, qui s'élèvent à 47 096.09 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la participation des travaux de rénovation du temple d'Abreschviller étant donné qu'elle est obligatoire, mais émet un avis défavorable sur le fondement de cette demande qui aurait dû être prise en charge par une garantie décennale.

**2014 05 02 Mise en place du régime indemnitaire pour travaux supplémentaires**

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Le Maire informe les membres que l'assemblée délibérante fixe la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables aux agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal

**DECIDE** l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de catégorie C relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoint administratifs
- Agents spécialisés de 1<sup>er</sup> classe des écoles maternelles

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires, telles que prévues par la délibération du 24/09/2001 portant adoption de l'aménagement et de la réduction du temps de travail et définies par le cycle de travail.

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel pour une durée limitée de 25 heures pour un agent à temps complet.  
Adopté à l'unanimité

**2014 05 03 Modification horaire de travail d'un poste d'adjoint administratif**

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Sur proposition du maire, le conseil municipal :

- décide de supprimer le poste d'adjoint administratif à 28h/semaine et de créer un poste d'adjoint administratif à 35h/semaine.
- déclare le poste vacant à compter du 01/09/2014
- autorise le maire à recruter l'agent dans les conditions fixées par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale, après avis du comité technique paritaire.

**2014 05 04 Réforme des rythmes scolaires – proposition d'organisation du temps scolaire, rentrée 2014**

Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires :

Monsieur le maire propose l'organisation du temps éducatif suivante à compter de septembre 2014 :

	HORAIRE MATIN		HORAIRE APRES MIDI	
	début des cours	fin des cours	début des cours	fin des cours
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	8h 30	11h 30	13h 30	15h 45
MERCREDI	8h 30	11h 30		

**2014 05 05 Réforme des rythmes scolaires – proposition d'organisation du temps périscolaire, rentrée 2014**

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstentions : 2

Monsieur le maire propose l'organisation du temps pour la prise en charge périscolaire à compter de septembre 2014 :

	HORAIRE MATIN		HORAIRE APRES MIDI	
	début des cours	fin des cours	début des cours	fin des cours
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	7h 30	8h 30	15h 45	17h 45
MERCREDI	7h 30	8h 30		

La cantine est assurée de 11h30 à 13h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### **2014 05 06 Loyers des cabinets médecins**

Pour : 12 - Contre : 2 - Abstentions : 0

Monsieur le maire expose au conseil la demande des médecins concernant la révision de loyer des locaux qu'ils occupent au 3a rue de la Libération.

Les médecins souhaitent une révision au même titre que celle accordée au bureau de poste (délibération du 20 juin 2013), c'est-à-dire un loyer revu à la baisse à 9.70 € au m2 et plafonné à un indice de révision de 3% l'an.

Après délibération le conseil municipal fixe le loyer mensuel à un montant de 550 euros à partir du 01/07/2014, loyer qui sera indexé chaque année à la période de révision.

### **2014 05 07 Cours de Musique**

Pour : 15 - Contre : 00 - Abstentions : 00

Monsieur le maire expose au conseil la situation de Monsieur Alain MOUGINOT, professeur de musique qui a créé une auto entreprise afin de poursuivre les cours de musique qu'il donne au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie sis 15 rue de la Libération.

Considérant que Monsieur MOUGINOT n'est plus rémunéré par le comité des fêtes, un bail précaire sera signé avec la commune, moyennant un loyer mensuel de 50 euros et ce, à compter du 01 septembre 2014.

Le ménage sera à la charge du locataire ainsi qu'une participation aux frais de chauffage.

Après délibération le conseil autorise la maire à signer le bail.

### **DIVERS :**

- Le maire informe le conseil de la fermeture du secrétariat de mairie, les mercredis en juillet et août.
- Le maire soumet la demande d'aide financière du Lycée « La providence de Dieuze » concernant l'accompagnement d'élèves du lycée, afin de prendre en charge les pèlerins malades du diocèse de Metz. L'objectif de ce projet va permettre à l'élève de mettre en œuvre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être définis dans leur programme scolaire. Une élève résidant à Troisfontaines serait concernée par ce voyage. Une aide de 50 euros est attribuée au lycée.
- Lors de l'établissement du calendrier des fêtes en novembre 2013, aucune association ne souhaitait organiser l'animation et la buvette de la fête nationale. Monsieur le Maire la proposera à l'amicale du personnel.
- Monsieur le Maire soumet au conseil la demande de Monsieur Olivier SCHMITT et Madame Danièle BAUMMAN propriétaire au 15 rue du Château d'eau. En effet, suite à des travaux d'aménagement de leur chemin privé, ils souhaiteraient aménager la partie communale en enrobés et y placer un poteau pour la pose d'un portail, et demande à la municipalité une participation financière. Monsieur le maire va leur adresser un courrier leur accordant la pose du poteau. La participation financière est refusée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45

Le maire :



Sébastien HORNSPERGER